



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rugby

Question écrite n° 16147

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les conséquences qu'entraînerait la fusion des comités régionaux de rugby au profit de structures plus vastes. En effet, après douze ans d'existence, ce fonctionnement proche du terrain a porté ses fruits : le nombre de licenciés et de clubs s'est considérablement accru et les résultats se sont avérés très satisfaisants dans les championnats. Ces comités régionaux représentent avant tout une entité réelle et gardent une dimension humaine importante. Or, leur disparition, en confiant la gestion à une métropole régionale trop éloignée, remet en cause plusieurs emplois existants ainsi que le projet de création d'emplois jeunes. A cela s'ajoutera une démobilisation certaine des acteurs divers qui assurent un fonctionnement efficace de ce comité régional. En conséquence, il lui demande de bien vouloir reconsidérer le nouveau découpage territorial afin que puissent être évitées ces conséquences préjudiciables et inéluctables.

Texte de la réponse

Très attachée au respect du découpage territorial officiel de la République en ce qui concerne les organismes départementaux et régionaux des fédérations sportives, Mme la ministre de la jeunesse et des sports a encouragé l'initiative de la Fédération française de rugby qui tend à mettre en place, au sein de chaque « région administrative », un interlocuteur administratif des services de l'Etat, les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports. En ce qui concerne le découpage territorial des comités régionaux, le décret relatif aux statuts types des fédérations, pris en application de la loi sur le sport n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, prévoit que les organes déconcentrés des fédérations sportives doivent se calquer sur l'organisation territoriale des services déconcentrés du ministère de la jeunesse et des sports. Cette disposition vise à constituer des structures sportives qui soient en relation avec les directions régionales et les conseils régionaux dont les compétences ont été accrues par la décentralisation. Cela répond à un besoin réel pour le mouvement sportif lui-même. Toutefois, pour tenir compte de la culture et des traditions du milieu du rugby ainsi que de son identité locale, Mme la ministre a accepté le maintien des comités régionaux qui font partie intégrante de cette culture. Il n'est donc pas question de modifier les comités ni l'action des dirigeants bénévoles.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16147

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3564

Réponse publiée le : 14 septembre 1998, page 5107